

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	29	26

---

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 juin 2011**

**N° 2011/06/28/08**

Date de la convocation  
20/06/2011

Date d'affichage  
20/06/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**LOTISSEMENT LE CLOS AUX ECUS : INTEGRATION DANS LE DOMAINE  
PUBLIC DES PARTIES COMMUNES DE LA TRANCHE I**

Le 28 juin 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

**Présents** : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

MM. BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CHOUARD Jean-Michel, JOSEPH Denis, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

**Excusés** :

M. LHENRY Hervé qui donne pouvoir à Mme LE LAY Chantal

Mme MILLOT Bernadette qui donne pouvoir à Mme THILLY Monique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme ROLLET Marie-France qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

**Absents** :

M. ANTUNES José

M. CARRASCO Guy

Mme CORREIA Véronique

**Secrétaire de séance** : M. SARTELET Alain

**8/ LOTISSEMENT LE CLOS DES ECUS  
INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARTIES COMMUNES  
DE LA TRANCHE I**

M. François MICHE, domicilié 3 rue des Brasseries à Châlons-en-Champagne, souhaite céder à la commune les parties communes de la première tranche du lotissement "Le Clos des Ecus" sis sur les parcelles cadastrées AM n° 468, 474, 475, 476 et 477 et dont le permis de lotir a été délivré le 11 juillet 2001.

La surface de l'ensemble s'élève à 12 550 m<sup>2</sup>, dont 3 535 m<sup>2</sup> de parties communes (2 275 m<sup>2</sup> de voirie et 1 260 m<sup>2</sup> d'espaces verts). Il comporte 19 pavillons individuels.

Une visite sur le site avait permis de constater la nécessité de remise en ordre d'une importante partie des trottoirs et des espaces verts.

Un procès-verbal de l'état des lieux contradictoires a été dressé le 29 septembre 2010. Il faisait apparaître un certain nombre de réserves.

Par délibération du 21 octobre 2010, le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur le principe de la reprise, à la condition que les réserves soient levées.

La remise en état des trottoirs et des espaces verts suivant les prescriptions détaillées dans l'état des lieux permet aujourd'hui de lever les réserves.

Une inspection télévisée des réseaux d'eaux usées a été réalisée. Elle n'a révélé aucune anomalie.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les actes afférents au transfert de propriété.

Les frais de transfert de propriété seront intégralement pris en charge par M. MICHE qui devra fournir les dossiers techniques et administratifs (dont plan de récolement, déclaration d'achèvement de travaux, PV de réception, etc.)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**OUI** l'exposé qui précède,

**DECIDE** de reprendre dans le domaine public les parties communes du lotissement du "Clos des Ecus".

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité avec 25 voix pour et une abstention.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX